

PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

COMMUNE DE BRUEIL-EN-VEXIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur :

- l'utilité publique du projet de restauration d'une prairie humide et de création d'une liaison douce ;
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 19 jours consécutifs, du 22 janvier au 9 février 2018 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, Ingénieur

Lieu de l'enquête : Mairie de Brueil-en-Vexin (14 rue de l'Église – 78440 Brueil-en-Vexin)

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Brueil-en-Vexin aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être, soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie de Brueil-en-Vexin aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Brueil-en-Vexin, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent aux jours et heures suivants :

- Lundi 22 janvier 2018 de 14 h à 17 h ;
- Mardi 30 janvier 2018 de 14 h à 17 h ;
- Vendredi 9 février 2018 de 15 h à 18 h.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Brueil-en-Vexin, à la Préfecture des Yvelines et à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des élections – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 VERSAILLES CEDEX.